



VILLE DE BIGANOS

CHARTRE ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE







LE MOT DU MAIRE

Forte de son attractivité et de sa situation géographique idéale, Biganos est une commune dynamique en constant développement.

La population boïenne est ainsi composée de plus de 11 000 habitants en 2021 (source : INSEE).

En tant qu'élu, nous sommes garants d'offrir un cadre de vie de qualité à tous les Boïens. Cela se traduit concrètement par un développement équilibré à l'échelle de notre territoire.

C'est pourquoi, j'ai souhaité qu'un nouvel outil voit le jour avec l'élaboration d'une **charte architecturale, paysagère et environnementale**. L'objectif est que nous puissions tous avoir les mêmes grandes lignes directrices en matière de constructions, d'aménagements paysagers, d'espaces verts, ... et gagner ainsi en unité et en qualité.

Elaboré par un cabinet spécialisé et notre Service Urbanisme, ce document s'adresse à un public large : habitants, professionnels et services municipaux.

La Charte prend en compte les réglementations de référence en la matière (*PLU**, *OAP***, *Plan de mobilité*, ...). Pour autant, ce document se veut pédagogique et à la portée de tous avec des conseils pratiques sur le type de plantations de haie à privilégier, les essences recommandées dans un jardin, ...

Notre ville construit son identité au travers de nos choix architecturaux, bâtis, paysagers, patrimoniaux ... À nous tous, ensemble, dans les petits projets comme dans les grands, de mettre en œuvre ces bonnes pratiques pour un Biganos harmonieux et cohérent. Bonne lecture !



Bruno LAFON

Maire de Biganos

Président de la COBAN

* Plan Local d'Urbanisme

** Orientations d'Aménagement et de Programmation



Sommaire

Edito	p.3
Palette d'outils	p.6
Liste des fiches	p.8
Documents références	p.8
Les particuliers	p.9
Mini guide des arbres	p.24
Les aménageurs & La collectivité	p.29
Conclusions	p.58

Thématiques abordées par la charte architecturale paysagère et environnementale

Nous proposons de traiter au travers de la charte architecturale, paysagère et environnementale les sujets suivants, qui nous semblent structurants pour conforter un «esprit» et une valorisation de la Ville de Biganos.

Nous dressons un ensemble de « fiches », dont les objectifs sont :

- La sensibilisation au patrimoine et au paysage collectifs
- L'insertion de la Ville dans son environnement,
- La structuration des espaces publics et privés,
- L'accessibilité et la pratique des espaces publics,
- La végétalisation maîtrisée et raisonnée de la Ville.

Elles sont dressées selon les destinataires :

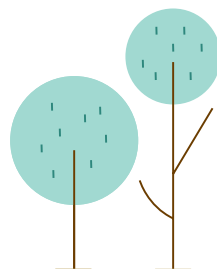
- **1. Les particuliers**
- **2. Les aménageurs & la collectivité**

Volontairement didactique, la charte se veut un **outil d'accompagnement**.

C'est un guide pratique qui délivre des conseils en vue d'une intégration juste et sensée des projets au sein de la Collectivité, quelle que soit leur échelle ou leur ampleur.

Chaque fiche thématique de la charte est présentée selon les points suivants :

- Rappels du diagnostic
- Enjeux de la charte
- Illustrations & préconisations



palette d'outils

Espaces verts et plantations



La haie



Délaissé urbain



L'arbre



Plantation



Gestion et entretien



Mobilités



Stationnements



Accessibilité



Accessibilité



Modes doux

Bâtiments



Bâti



palette d'outils

Développement durable environnement



Réduction
imperméabilisation sols



Récupération
eaux pluviales



Compost



Bio-diversité

Signalétique / mobilier urbain



Identité urbaine



Identité forestière



Signalétique

Aménagements urbains



«Agrafe»

Limites



Clôture urbaine



Clôture forestière

Liste des fiches



1 Les particuliers

- 1.1 Ma maison
- 1.2 Mon jardin
- 1.3 Mini guide des arbres



2 Les aménageurs & la collectivité

- 2.0 Plan guide
- 2.1 Construire
- 2.2 Habiter
- 2.3 Aménager l'espace public
- 2.4 Planter - investir les délaissés
- 2.5 Planter - aménager - entretenir les parcs
- 2.6 Gérer les eaux pluviales - perméabiliser les sols
- 2.7 Stationner
- 2.8 Clôturer - partager
- 2.9 Circuler
- 2.10 Marquer
- 2.11 Signaler - accueillir

Documents références

- <http://villedebiganos.fr/cadre-de-vie/urbanisme/plu/>
- <https://villedebiganos.fr/cadre-de-vie/mobilite/plan-de-mobilite-urbain/>
- <https://www.cauegironde.com/>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637>



1. Les particuliers



1.1 Ma maison

Construction / Extension / rénovation



Rappel du diagnostic

Les articles 4 à 10 du PLU régissent l'implantation et les hauteurs des constructions sur les parcelles, selon les zones urbaines spécifiques UA, UAZ, UB, UC, UD, UE, UO, UI, UK et UY.

Les articles 11 l'aspect extérieur des constructions.

Les articles 12 les dispositions en termes de stationnement.

Les articles 13 les dispositions en termes de plantations.

Les articles 15 en termes de performances énergétiques et environnementales.

Les articles 16 en matière d'infrastructures et de réseaux de communications.

Enjeux de la charte

Au-delà des aspects réglementaires, la charte a pour objet d'inviter à une considération de l'environnement bâti, patrimonial et paysager de la construction concernée, en termes d'alignement, d'orientation, de proportions, de volumétries, de teintes et matériaux, de mitoyenneté, de voisinage, d'aspect collectif de la rue.

L'objectif n'est pas d'imposer une palette exhaustive mais d'observer une harmonie d'ensemble.

Illustrations & préconisations



Pierres, bois, maçonneries enduites, briques, tuiles nuancées



Teintes en harmonie dans un ensemble et un environnement



Créer une annexe



Rappel du diagnostic

L'annexe (à un bâtiment ou une construction principale) constitue un accessoire et non une extension du bâtiment principal. C'est une construction qui n'est ni affectée à l'habitation, ni à l'exploitation agricole et ni à l'activité. Elle est à usage de garage, d'abri de jardin, de remise à bois, etc.

L'annexe est séparée matériellement et ne communique pas avec le bâtiment principal.

Enjeux de la charte

Au-delà des aspects réglementaires, la charte a pour objet d'inviter à une considération de l'environnement bâti, patrimonial et paysager de la construction concernée, en termes d'alignement, orientation, proportions, teintes et matériaux, de mitoyenneté, de voisinage, d'aspect collectif de la rue et des jardins.

Deux thématiques sensibles concernent les annexes :

- Les matériaux et l'intégration dans le jardin.

Les matériaux « naturels » et vernaculaires seront privilégiés, les teintes choisies en vue de leur intégration à l'environnement.

Illustrations & préconisations



Carport



Garage



Abri de jardin

Construire une piscine



Rappel du diagnostic

Depuis la réforme des autorisations de construire intervenue en octobre 2007, les piscines sont considérées comme une nouvelle construction, et non comme une annexe ou une extension d'une construction existante.

La construction d'une piscine nécessite l'obtention d'une autorisation d'urbanisme.

L'assainissement des eaux de piscine est régi par l'article 21 des dispositions générales communes à toutes les zones du PLU.

Les piscines sont considérées comme une construction à part entière, et entrent dans le calcul des surfaces imperméabilisées et sont constitutives d'emprise au sol.

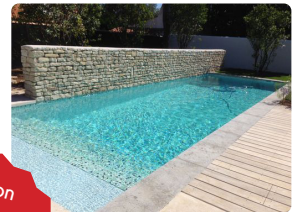
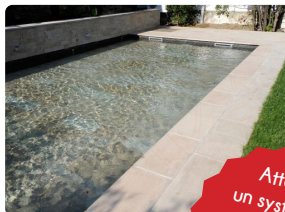
Enjeux de la charte

Deux thématiques sensibles concernent les piscines : les matériaux et l'intégration dans le jardin, et le traitement des eaux, pour lequel sont privilégiées les solutions les moins impactantes pour l'environnement.

Illustrations & préconisations



*Matériaux / teintes des bassins
et des abords
filtration végétale*



Attention
un système de
sécurité pour
les piscines est
obligatoire

1.2 mon jardin

Rappel du diagnostic

À l'origine nourricier puis ornemental, le jardin est devenu un lieu d'évasion et de convivialité très apprécié de tous.

Bien qu'étant un espace privatif, le jardin est également une composante majeure du paysage urbain. Ce qu'on y plante ou l'arbre qu'on coupe peuvent modifier l'identité du quartier.

Dans un contexte d'érosion massive de la biodiversité, le jardin est également devenu un espace de résistance et un refuge pour la biodiversité. Plus il est naturel et plus il participe au maillage vert du territoire.

Enjeux de la charte



Accueillir la biodiversité au jardin



Sensibiliser le grand public à l'importance de l'arbre en ville (écosystème, climatisation naturelle...) et à sa fragilité (respiration, transpiration, photosynthèse...)



Diffuser les bonnes techniques de plantation (Quel arbre pour quel jardin ? Quand et comment planter ? la préparation du sol, le tuteurage...)





Accueillir la biodiversité au jardin

BANNIR LES PESTICIDES ET
LES HERBICIDES

L'utilisation de produits chimiques (pesticides, insecticides) est néfaste pour l'ensemble de la faune et de la flore du jardin et contribue à polluer l'environnement.

À l'inverse, l'installation progressive d'une biodiversité dans votre jardin est un excellent moyen de lutter contre les différents parasites et maladies.

- > Utilisez des engrais naturels comme le compost et le fumier.
- > Lutte naturellement contre les mauvaises herbes en paillant vos plantations.
- > Pour vos allées, optez pour le désherbage thermique.

COMPOSER DES HAIES VIVES
DIVERSIFIÉES

Le modèle dominant de la haie reste trop souvent la haie monospécifique de Thuya ou de cyprès, souvent pour des raisons économiques.

Ce type de haie est à la fois très contraignant (taille annuelle), inesthétique (masse sombre uniforme) et d'une extrême pauvreté biologique (elles abritent peu d'espèces et n'offrent aucune ressource aux oiseaux). Préférez les haies vives associant plusieurs essences locales. Vous contribuerez ainsi au maintien de la biodiversité et pourrez prendre plaisir à observer la faune qui y trouvera refuge.





Composer des haies vives et diversifiées

La gamme végétale locale est riche et variée. Le recours aux végétaux indigènes garantit une croissance rapide et des besoins en arrosage réduits.

Arbousier (*Arbutus unedo*)

Hauteur à maturité : 4 à 8 m
Largeur à maturité : 4 à 8 m
Feuillage persistant.
Croissance lente. Supporte la taille et peut être conduit en haie. La variété 'compacta' est à privilégier dans ce cas. Fruits rouges comestibles. Attire les oiseaux et les papillons. Bon abri à insectes.



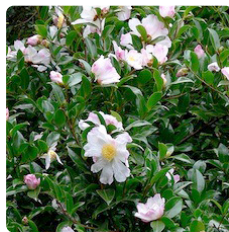
Laurier sauce (*Laurus nobilis*)

Hauteur à maturité : 4 à 8 m
Largeur à maturité : 2 à 4 m
Feuillage persistant aromatique (sauces). Supporte la taille et peut être conduit en haie. Baies noires. Attire les oiseaux et les papillons. Bon abri pour les insectes.



Pourpier de mer (*Atriplex halimus*)

Hauteur à maturité : 4 à 8 m
Largeur à maturité : 4 à 8 m
Feuillage persistant.
Croissance lente. Supporte la taille et peut être conduit en haie. La variété 'compacta' est à privilégier dans ce cas. Attire les oiseaux et les papillons. Bon abri à insectes.

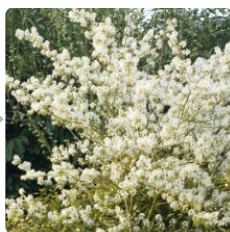


Camélia d'automne (*Camellia sasanqua*)

Hauteur à maturité : 2 à 4 m
Largeur à maturité : 2 à 3 m
Feuillage persistant. Floraison automnale. Ils offrent ainsi une source tardive de pollen et de nectar appréciée des insectes pollinisateurs. Préférez des variétés à fleurs simples comme 'Totenko'.

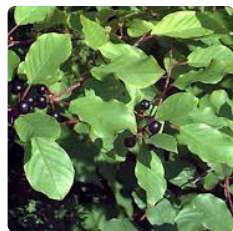
Amélanchier commun (*Amelanchier ovalis*)

Hauteur à maturité : 2 à 4 m
Largeur à maturité : 2 à 4 m
Feuillage caduc. Floraison printanière parfumée, fruits appréciés des oiseaux, et feuillage offrant de belles couleurs automnales. Un arbuste rustique, ornemental et fruitier !



Aubépine (*Crataegus monogyna*)

Hauteur à maturité : 6 à 8 m
Largeur à maturité : 6 à 8 m
Grand arbuste épineux à feuillage caduc, couvert au printemps de fleurs blanches très parfumées à étamines rose clair. Un arbuste rustique et mellifère à réserver aux jardins de grande taille.



Bourdaine (*Rhamnus frangula*)

Hauteur à maturité : 2 à 4 m
Largeur à maturité : 2 à 4 m
Feuillage caduc. Intéressant pour sa floraison mellifère à la fin du printemps et pour sa fructification (fruits ronds rouges puis noirs) très appréciée des oiseaux. Un arbuste local trop peu connu !

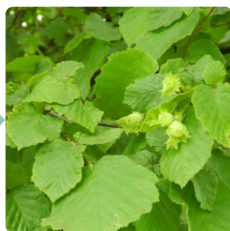


Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)

Hauteur à maturité : 2 à 3 m
Largeur à maturité : 2 à 3 m
Un arbuste mellifère aux rameaux rouges vifs très décoratifs en hiver. Recépez le au début du printemps pour favoriser la pousse de jeunes rameaux colorés.

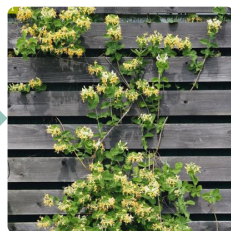
Noisetier (*Corylus avellana*)

Hauteur à maturité : 4 à 6 m
Largeur à maturité : 2 à 4 m
A la fois décoratif, utile et productif, cet arbuste est un indispensable du jardin. Apprécie pour ses fruits secs, ses vieilles branches coupées à la base fourniront des tuteurs solides pour vos tomates !



Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*)

Hauteur à maturité : 5 à 7 m
Largeur à maturité : 2 à 3 m
Feuillage caduc.
Floraison estivale parfumée. Arbuste grimpant vigoureux, idéal en couvre-mur pour habiller clôture, treillage, pylône, pergola...





Lutter contre les plantes invasives

Au cours des dernières décennies, la diversification des espèces exotiques commercialisées par les jardinerie a conduit à l'introduction de plantes invasives. Parmi les plantes «exotiques» introduites, certaines se sont avérées particulièrement invasives et prolifèrent hors les murs, au sein des espaces naturels, où elles supplantent d'autres espèces et participent à l'appauvrissement des écosystèmes.

En l'absence de réglementation, certaines de ces plantes sont encore vendues en jardinerie. Pour ne citer que les plus fréquentes sur le territoire du bassin d'Arcachon :

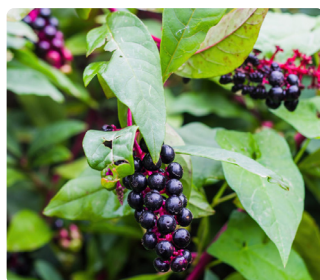
Vivaces et graminées



Cortaderia selloana
(Herbe de la pampa)



Phyllostachys oreum (Bambous)



Phytolacca americana (Raisin d'Amérique)

Arbres et arbustes



Ailanthus altissima (Ailanthé)



Acer negundo (Erable negundo)



Prunus laurocerasus (Laurier-palme)



Prunus serotina (Cerisier tardif)

+ d'infos

www.especes-exotiques-envahissantes.fr/





Attirer et protéger la faune auxiliaire

Certains insectes, loin d'être nuisibles, sont des auxiliaires précieux au jardin : les coccinelles et surtout leurs larves dévorent les pucerons, le carabe doré mange les limaces, les insectes pollinisateurs (abeilles, guêpes, bourdons, papillons, syrphes...) favorisent la pollinisation et la fécondation des fleurs. Certains petits mammifères (hérissons, musaraignes...) sont des prédateurs actifs d'insectes nuisibles au jardin. Les hirondelles et les chauves souris sont un rempart sans équivalent pour vous protéger des moustiques.

Fournissez aux insectes, aux oiseaux et à la petite faune des abris et cachettes appropriés :

- Tas de bois, fagots de tiges creuses, hautes herbes, tuiles, tas de pierres, murets de pierres sèches...
- Hôtels à insectes.
- Nichoirs à oiseaux et abris à chauve-souris



Composter ses déchets organiques

«Composter c'est rendre à la terre ce qu'elle nous a donné»

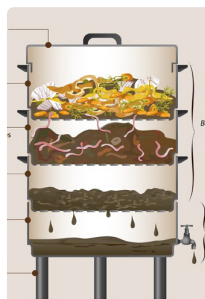
Un outil simple et efficace de lutte pour réduire vos déchets (moins de poubelles à sortir !) et améliorer la fertilité de votre jardin ou de votre potager (plus de tomates dans votre assiette !). Il peut également servir de terreau pour les plantes en pot.

Du simple tas au fond du jardin au lombricomposteur utilisable en appartement, plusieurs dispositifs peuvent être utilisés pour réaliser son compost.



La COBAN propose aux habitants du territoire de se doter d'un composteur en bois par foyer. Vous avez le choix entre deux volumes à adapter selon la taille de votre terrain et de votre famille.

Pour les habitants souhaitant mutualiser cet équipement, le composteur de quartier est également une solution qui permet en outre d'apprendre à mieux connaître ses voisins.



+ d'infos

www.coban-atlantique.fr/vivre-au-quotidien/gérer-ses-déchets



Réduire les surfaces imperméabilisées

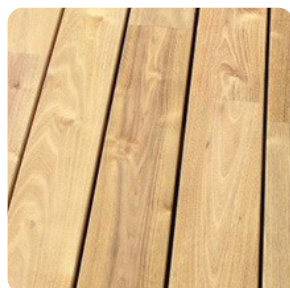
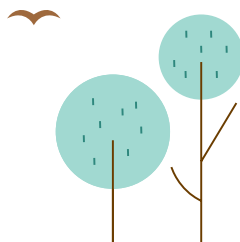
L'imperméabilisation des sols impacte à la fois :

- Le cycle de l'eau (diminution de l'infiltration naturelle),
- La biodiversité (un seul gramme de sol contient quelques milliards de cellules bactériennes et des centaines de mètres de filaments de champignons. L'imperméabilisation des sols constitue une dégradation voire une destruction irréversible de cette biodiversité),
- Le climat (les sols stockent 5 fois plus de carbone que la biomasse forestière et contribuent à la régulation des émissions de gaz à effet de serre. Le cumul des surfaces imperméabilisées participe au changement climatique).

Au jardin, la tentation d'imperméabiliser des surfaces peut surgir à l'occasion de nombreux projets : aménager un espace de stationnement pérenne, une terrasse ou une allée «facile d'entretien», une cuisine d'été...

Le recours à des revêtements semi-perméables est à privilégier :

- Dalles ou pavés joints gazon
- Dalles béton à engazonner
- Terrasses bois sur plots





Économiser la ressource en eau

Le jardin est un des postes les plus consommateurs d'eau.

A titre indicatif, le jardin consomme environ 20 000 litres d'eau par an pour 100 m². Au premier poste, le potager (6l/m²/jour) et le gazon (3l/m²/jour).

Voici quelques astuces pour économiser l'eau au jardin :

INSTALLER UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

L'eau de pluie est une ressource gratuite. Il vous suffit d'une surface de captage (un toit, un sol en dur...) pour en bénéficier, alors pourquoi s'en priver ? Pour une cuve hors sol, comptez entre 75 et 450 € d'investissement, et environ 50€ pour le kit de raccordement aux gouttières.

Une toiture de 100 m² peut ainsi vous permettre de récupérer environ 60 m³ (60 000 litres) par an.



INSTALLER UN SYSTÈME DE MICRO-IRRIGATION

Il s'agit d'apporter l'eau à basse pression au plus près du pied des plantes au lieu d'arroser inutilement et abondamment toute la terre avoisinante.

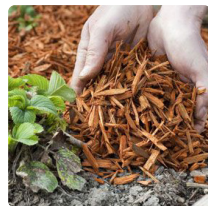
Vous pouvez opter soit pour le système du « goutte-à-goutte », soit pour un tuyau microporeux. Dans les deux cas, il vous en coûtera environ 2 € du mètre. Couplez la micro-irrigation à un programmateur pour encore plus d'efficacité et d'économies.



PENSEZ AU PAILLAGE

Le paillage est sans nul doute la solution la plus simple et la moins coûteuse pour réaliser des économies d'eau. Il permet également de réduire les besoins en entretien et facilite le désherbage.

Le principe du paillage est de recouvrir le sol avec une couche de matériaux afin de limiter les pertes d'eau liées à l'évaporation.





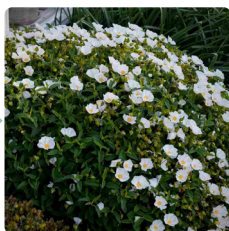
Palette végétale zéro arrosage

Certaines plantes ne nécessitent pas ou peu d'arrosage et supportent très bien la chaleur. Leur emploi au jardin réduit considérablement les besoins en entretien et économise la ressource en eau. Deux bonnes raisons de leur faire une place au soleil !

Arbustes

Cistes (Cistus)

Les cistes sont des arbustes à feuillage persistant qui résistent très bien à la sécheresse. Leur grande diversité offre un large choix de feuillage et de couleurs. Sur le littoral atlantique, la ciste à feuilles de Sauge est l'espèce la plus commune.



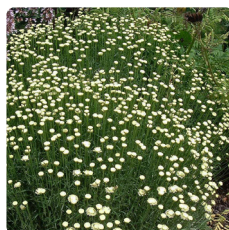
Genêt des teinturiers

(Genista tinctoria)
Taille (HxL) : 1 m x 1 m
Arbuste au port compact. Rameaux fins en forme de jonc avec des feuilles vertes caduques. Port dense. Abondante floraison jaune intense qui apportera une formidable source de lumière.



Sauge arbustive

(Salvia microphylla)
Vivace ligneuse semi-persistante particulièrement florifère. Ses petites fleurs d'un magnifique rouge velours sombre couvrent un feuillage mince et aromatique, au printemps, puis encore plus généreusement de septembre à novembre.



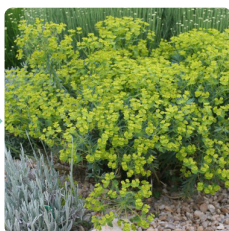
Santoline (Santolina)

Taille (HxL) : 1 m x 1 m
Petit arbuste persistant au feuillage découpé, gris et aromatisé, la santoline ne craint ni le sec ni les sols pauvres.

Vivaces

Euphorbes (Euphorbia).

Hauteur : 0,4 à 1,2 m
Les euphorbes sont des plantes vivaces d'aspect très variable et très étonnantes pour leur floraison et leur couleur. L'espèce Characias dont le feuillage est persistant est la plus courante mais il en existe pas moins de 2300 variétés à découvrir !



Valeriane rouge

(Centranthus ruber)
Hauteur : 0,8 m
Cette plante vivace robuste résiste au froid comme à la sécheresse. Elle pousse en touffe buissonnante très ramifiée et offre une floraison spectaculaire qui s'étale de mai à septembre, qui attire de nombreux papillons.



Graminées



Amourette

(Briza media Limousii)
Hauteur : 80 cm à 1 m
Les épis sont originaux. Les inflorescences en forme de grelots restent attrayantes une partie de l'hiver. À l'automne les feuilles prennent de belles couleurs orangées. Une plante facile de culture qui apprécie les situations ensoleillées.



Calamagrostide

(Calamagrostis)
Le calamagrostis est une graminée rustique, solide et peu exigeante quant au sol, peu gourmande en eau, à la croissance rapide, mais qui ne devient pas envahissante, elle apporte une note naturelle, sauvage et vivante au jardin.



Clôtures et portails : valoriser sa rue et son jardin

Rappel du diagnostic

La clôture, en tant qu'interface entre espace public et espace privé joue un rôle primordial dans la fabrication du paysage de la rue. Sa hauteur, son opacité mais également sa texture et sa couleur participent à la qualité urbaine. Le durcissement actuel de ces limites génère un enjeu tangible de préservation des qualités paysagères de la ville.

Enjeux de la charte

Informar sur la réglementation du PLU et sur les règles de voisinage (clôture mitoyenne, distances de plantation...)

Inciter les propriétaires à opter pour des solutions sobres et esthétiques en rapport avec l'identité du quartier (urbain, champêtre, forestier).



Clôture :

Enceinte construite ou végétale qui délimite une parcelle vis-à-vis d'une propriété mitoyenne ou de l'espace public, lorsque leur séparation n'est pas assurée par un bâtiment. Une déclaration préalable au titre de l'urbanisme est obligatoire pour tous travaux de clôture, faisant l'objet de l'édification d'un ouvrage.

Les haies végétales ne nécessitent pas de demande d'autorisation de clôture.

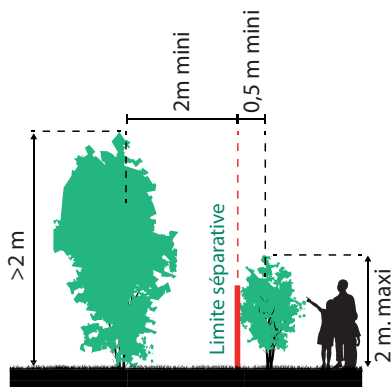
Claire-voie:

Elément d'une construction ou d'une clôture présentant des vides.

Illustrations & préconisations

La maison, la façade, le jardin, la clôture protègent des regards, des vues, du bruit, de la circulation et contribuent à constituer la rue, le quartier, à côté, en face ... de ses voisins, amis, collègues.

**ÊTRE BIEN DEDANS ET DEHORS,
BEAU DEPUIS CHEZ SOI,
BEAU DEPUIS LA RUE.**







1.3 Mini guide « Connaître les arbres »





L'arbre au jardin

L'arbre est un être vivant (et donc fragile) qui rend de très nombreux services écosystémiques :

SERVICES ECOLOGIQUES

Un arbre représente une niche écologique pour la faune locale. Outre les insectes et petits mammifères, il permet à de nombreux oiseaux de nicher. La décomposition des feuilles et du bois au sol entraîne toute une chaîne de micro-organismes intervenant dans la fabrication de l'humus qui va améliorer la qualité du sol et sa capacité de rétention des eaux pluviales.

SERVICES DE REGULATION

L'arbre fabrique de l'oxygène et participe à l'épuration de l'air pollué en fixant les micro-particules sur ses feuilles. Il contribue également à rafraîchir l'air des villes en augmentant le taux d'humidité atmosphérique. Un atout de taille dans un contexte de réchauffement. Enfin, il contribue à la gestion des eaux pluviales en absorbant l'eau présente dans le sol.

SERVICES CULTURELS ET SOCIAUX

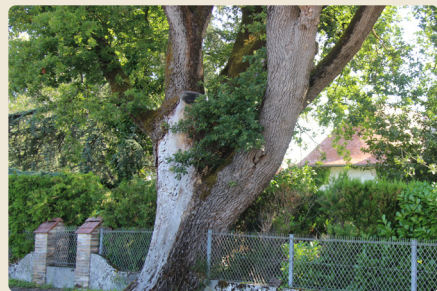
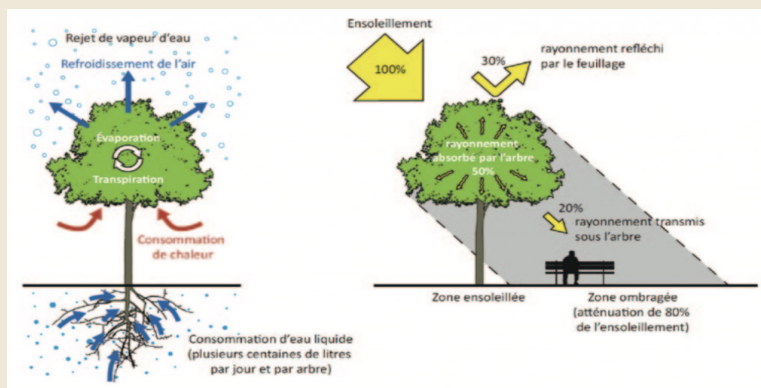
L'arbre est une composante patrimoniale essentielle de nos paysages et de nos cadres de vie. Il contribue également à notre bien-être physique et mental car sa présence rassure (symbole de stabilité) et réduit le stress.

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT

Les arbres produisent du bois qui peut être valorisé sous forme de bois énergie (barbecue), ou de paillage. Les arbres fruitiers offrent en outre une ressource alimentaire saine et délicieuse.

Par conséquent, si l'arbre peut également causer quelques désagréments (pollen allergisant, insectes, feuilles à ramasser...), il est avant tout un ami qui vous veut du bien et qui embellit votre jardin.

Alors n'hésitez plus, plantez des arbres, ils vous le rendront bien !





Le bon arbre au bon endroit

Le choix d'un arbre pour son jardin doit prendre en compte plusieurs critères pour s'assurer de planter le bon arbre au bon endroit.

L'IDENTITÉ DU QUARTIER

Certains quartiers de Biganos ont une identité agricole ou forestière qui leur confère un charme singulier et attractif. Afin de ne pas dénaturer leurs qualités, il est souhaitable d'orienter son choix vers des essences locales communes comme le chêne, le tilleul, le frêne ou l'arbousier.

LA QUALITÉ DU SOL

Si la nature sableuse du sol est une donnée commune à l'ensemble du secteur, son hygrométrie et sa richesse en matière organique peuvent enregistrer de grandes variations en fonction du terrain et de son histoire (vieux jardin, ancienne prairie,

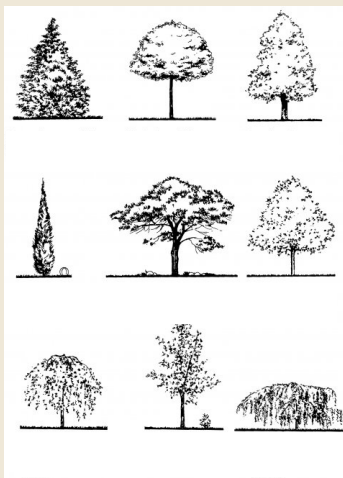
nouveau lotissement sur anciennes parcelles de pins...). Il est donc préférable d'adapter le choix de l'arbre à la qualité du sol afin d'éviter des apports d'engrais réguliers.

LES DIMENSIONS DE L'ARBRE

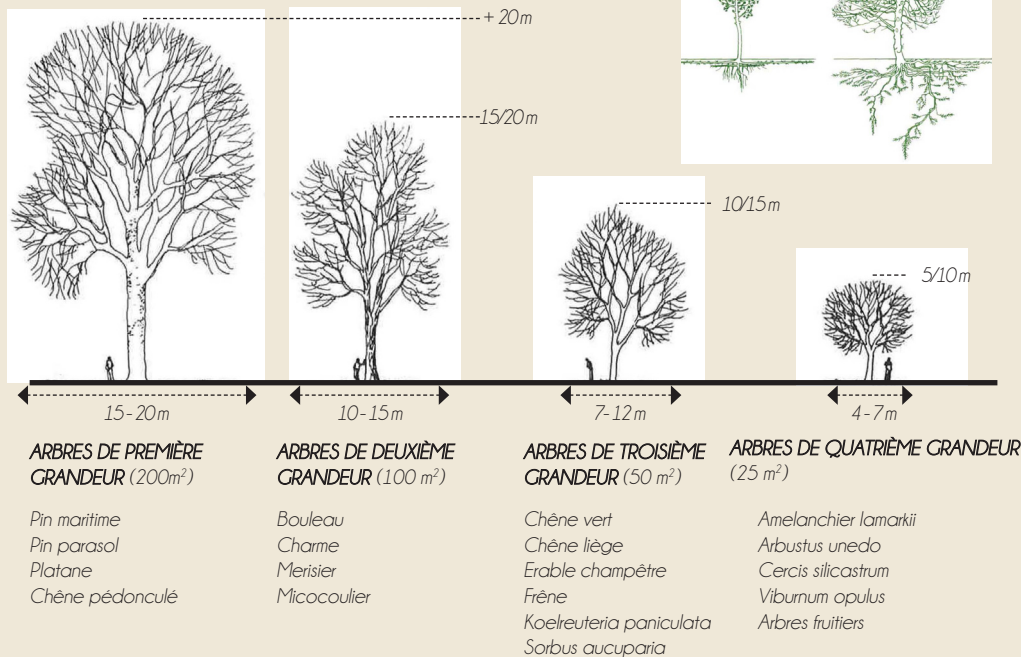
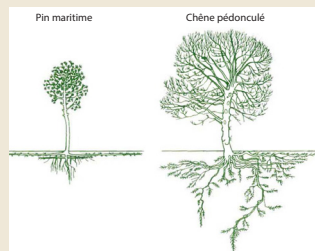
Il est fondamental de projeter l'arbre avec sa taille adulte afin de s'assurer que celui-ci pourra se développer sans difficulté (voisinage, fils électriques, gouttières...)

Les arbres de première grandeur sont à réserver aux terrains permettant de les installer à plus de 8 mètres des façades.

SA SILHOUETTE



SON SYSTEME RACINAIRE

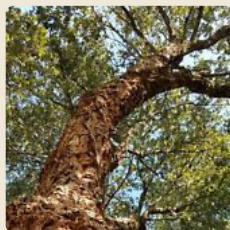


Arbres pour jardins et petites surfaces

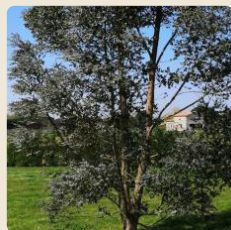
SELECTION D'ARBRES PERSISTANTS EMBLEMATIQUES DU BASSIN D'ARCACHON



Arbousier
(*Arbutus unedo*)



Chêne liège
(*Quercus suber*)

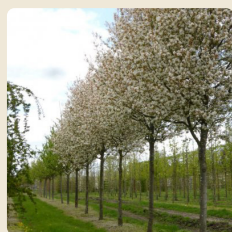


Eucalyptus de Gunn
(*Eucalyptus gunnii*)



Tamaris
(*Tamarix*)

SELECTION D'ARBRES CADUCS ADAPTÉS AUX CONDITIONS LOCALES



Amelanchier alnifolia
'obelisk'



Arbre de judée
(*Cercis siliquastrum*)



Sorbier des oiseaux
(*Sorbus aucuparia*)



Poirier à fleurs
(*Pyrus calleryana* 'Chanticleer')

Arbres pour parcs et grands espaces

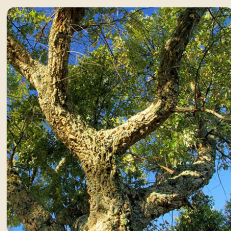
SELECTION D'ARBRES EMBLEMATIQUES DU BASSIN D'ARCACHON



Cyprés de Lambert
(*Cupressus macrocarpa*)



Chêne vert
(*Quercus ilex*)



Chêne liège
(*Quercus suber*)



Pin maritime
(*Pinus pinaster*)

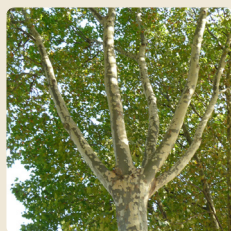
SELECTION D'ARBRES À FEUILLAGE CADUC



Chêne pédonculé
(*Quercus robur*)



Erable champêtre
(*Acer campestre*)



Platane
(*Platanus x acerifolia*)



Tilleul des bois
(*Tilia cordata*)



Réussir sa plantation

PÉRIODE DE PLANTATION

Entre le 15 septembre et le 15 mars, en évitant les périodes de forte gelée.

DISTANCES DE PLANTATION

La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

PRÉPARATION DU SYSTÈME RACINAIRE

- L'habillage (réalisé chez les sujets à racines nues) : il s'agit de tailler les racines blessées, cassées. Cette opération ne doit pas aboutir à une réduction conséquente du système racinaire pour faire rentrer l'ensemble dans une fosse de plantation trop petite !
- Le pralinage (réalisé chez les sujets à racines nues) : il s'agit de tremper les racines nues dans un mélange nutritif (le pralin). Traditionnellement, le pralin est composé pour 1/3 de terre, 1/3 de bouse fraîche de vache et 1/3 d'eau.

Il existe des solutions prêtes à l'emploi dans le commerce.

FOSSE DE PLANTATION

Réaliser une fosse de plantation présentant un volumes supérieur d'au moins 1/3 à celui de la motte ou du système supérieur.

MISE EN PLACE DE L'ARBRE

Placer l'arbre bien au milieu de la fosse lors de la plantation.

Arbres à racines nues : bien répartir les racines dans le trou de plantation. Préalablement au rebouchage du trou de plantation, il est nécessaire de retirer tout conteneur, grillage non dégradable, toile de jute, dans l'objectif d'optimiser le contact motte-substrat.

Le collet ne doit pas être enterré.
Tasser le sol autour des racines.

Placer le tuteur dans la fosse de plantation, avant l'arbre, ceci pour ne pas abimer le système racinaire, ne pas casser la motte (dans le cas d'un tuteur droit).

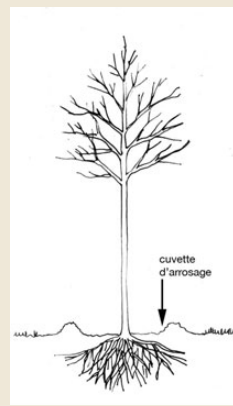
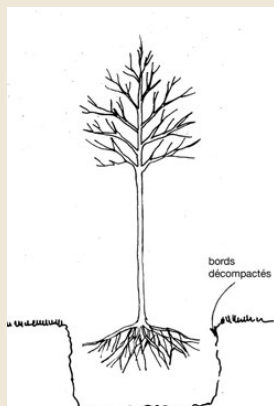
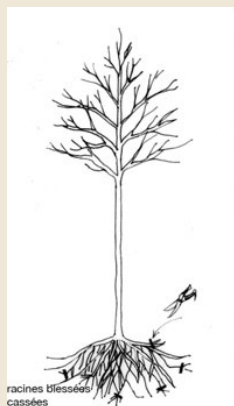
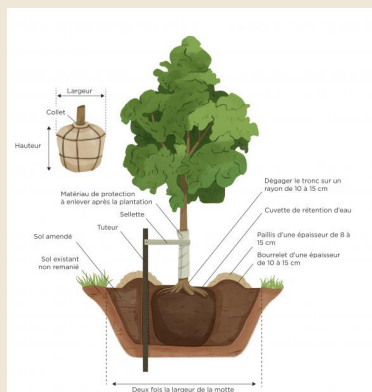
LE PLOMBAGE

Une fois la terre mise en place, il est indispensable d'arroser abondamment (100 litres pour un arbre tige en motte de plus de 14/16), même par temps de pluie. Pour ce faire, nécessité de ménager une cuvette de terre aux pieds de l'arbre. L'eau, ainsi amenée en grande quantité, permet de combler les vides restant entre sol et racines.

LE TUTEURAGE

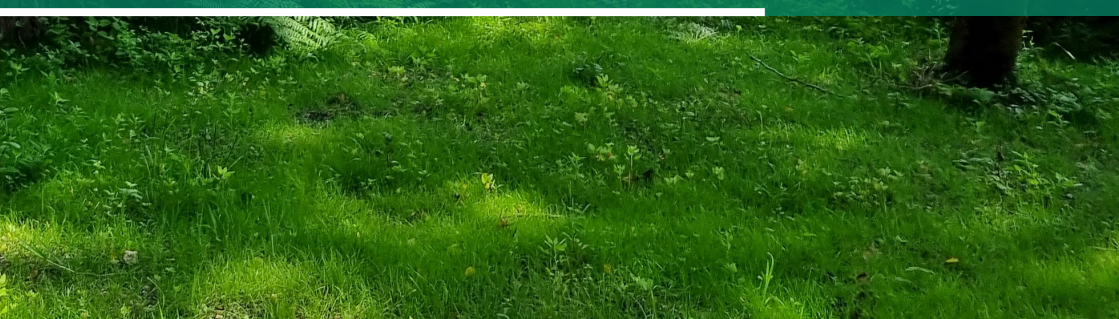
Pour les arbres tiges : tuteur planté au moins 1 m dans le sol.

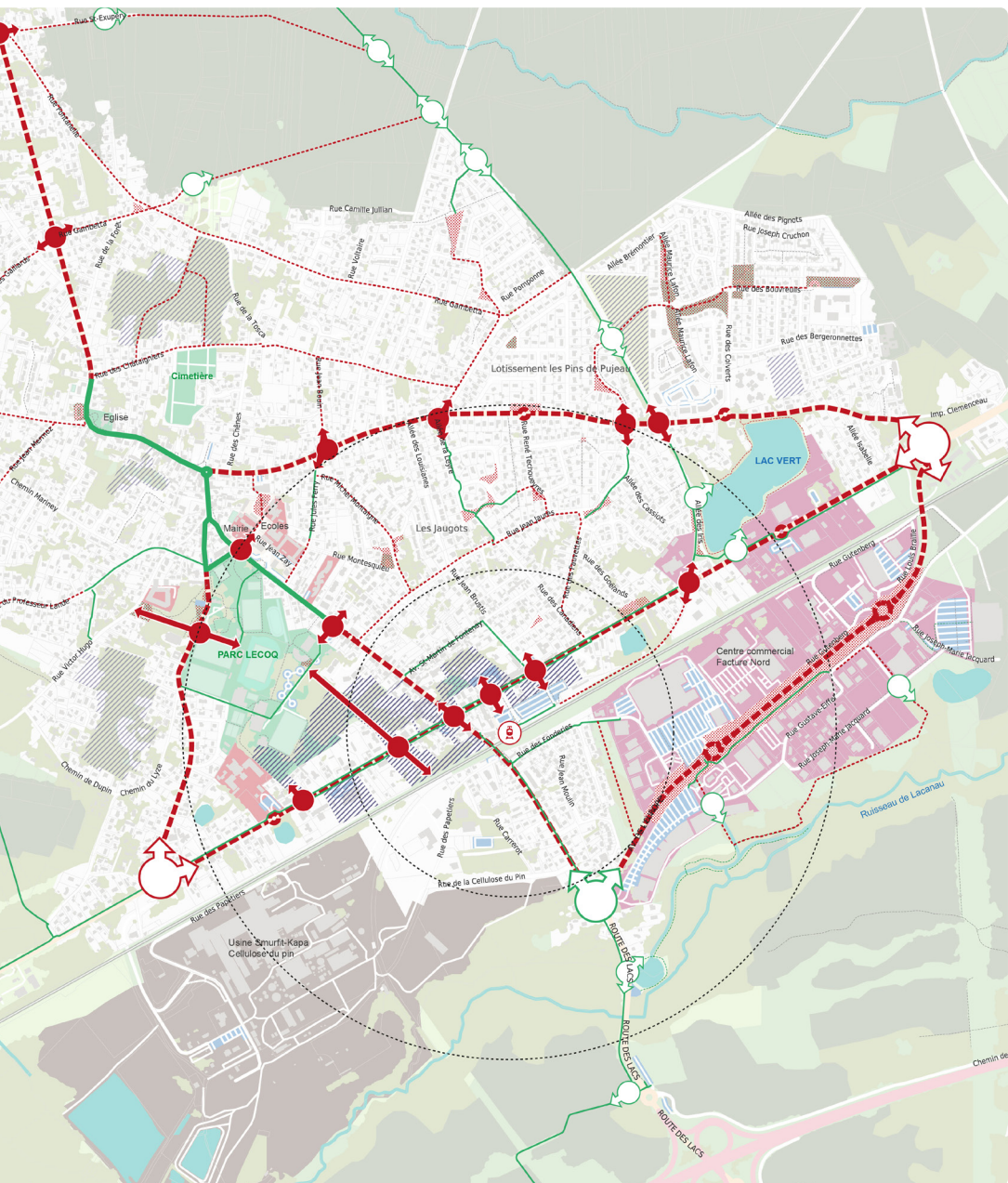
Placer le tuteur dans la fosse de plantation, avant l'arbre, ceci pour ne pas abimer le système racinaire, ne pas casser la motte.





2. Les aménageurs & La collectivité





2.1 construire



Rappel du diagnostic

Les articles 4 à 10 du PLU régissent l'implantation et les hauteurs des constructions sur les parcelles, selon les zones urbaines spécifiques UA, UAZ, UB, UC, UD, UE, UO, UI, UK et UY.

Les articles 11 l'aspect extérieur des constructions.

Les articles 12 les dispositions en termes de stationnement.

Les articles 13 les dispositions en termes de plantations.

Les articles 15 en termes de performances énergétiques et environnementales.

Les articles 16 en matière d'infrastructures et de réseaux de communications.

Enjeux de la charte

Au-delà des aspects réglementaires précités, la charte a pour objet d'inviter à une considération de l'environnement bâti, patrimonial et paysager de la construction concernée, en termes d'alignement, orientation, proportions, teintes et matériaux, de mitoyenneté, de voisinage, d'aspect collectif de la rue.

L'objectif n'est pas d'imposer une palette exhaustive mais d'observer une harmonie d'ensemble.

Illustrations & préconisations



pierres, bois, maçonneries enduites, briques, tuiles nuancées

teintes en harmonie dans un ensemble et un environnement



*Image de projection du futur
lieu de vie citoyen de Biganos-
Architectes Atelier « Construire »*

Maison de la jeunesse de Biganos



Implantation d'un lotissement Villa Caribe



*Opération « Les Jardins d'Embruns »
Biganos - Joly & Loiret architectes*

2.2 habiter



Rappels du diagnostic

La ville de Biganos est constituée de tissus urbains peu denses, quartiers résidentiels, pavillonnaires et lotissements. Cette configuration structure le paysage actuel de la «ville parc». La collectivité développe actuellement d'ambitieux projets de densification et de construction de logements, notamment en coeur de ville avec « Nouvelle R, projet de régénération, ZAC du centre ville de Biganos ».

+ d'infos

www.villedebiganos.fr

Enjeux de la charte

L'habitat est « l'aire dans laquelle vit une population ». Il se compose de plusieurs espaces de vie : logements (immeubles ou maisons), quartier, ville ou commune rurale reliés entre eux, ainsi que d'un ensemble de services publics et au public qui permettent à chacun.e, selon son âge et son statut social, de vivre au quotidien.

La qualité de l'habitat a un impact avéré sur la qualité de vie et le bien-être de la population concernée, le contenant (bâtiments...) et le contenu (personne, famille, groupes humains...) sont indissociables.

« Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) s'attache à prendre en compte les enjeux essentiels de la transition écologique pour l'habitat, dont le changement climatique et la biodiversité, en tant qu'ils sont porteurs de solutions innovantes. Considérant l'importance du lien entre environnement, habitat, vivre ensemble et bien-être des habitant.e.s, le CESE cherche à promouvoir une nouvelle gouvernance de l'habitat dans laquelle les habitant.e.s doivent être tout particulièrement parties prenantes. »

+ d'infos

www.architectes.org

La charte invite à considérer pour chaque construction, aménagement, l'environnement et le cadre dans lesquels ils s'insèrent et s'intègrent.



Préserver le patrimoine arboré

Illustrations & préconisations

Chaque projet doit en premier lieu chercher à préserver ou reconstituer les boisements existants sur la parcelle selon les conditions précisées notamment dans le PLU.

L'aménageur et son maître d'œuvre devront assurer la protection des arbres durant toute la durée des travaux par la mise en place de dispositifs adaptés (clôture couvrant une emprise égale à celle du houppier, protection du tronc...).



Opération « Les Jardins d'Embruns » - Biganos - Joly & Loiret architectes

2.3 aménager l'espace public



Rappels du diagnostic

Certains ronds points constituent parfois des obstacles visuels et physiques dans le parcours de la ville.

Si les ronds points «entrées de ville» sont dimensionnés selon l'importance des voies et des usages, certains ronds points urbains pourraient être plus intégrés :

- continus et de niveau avec la voie,
- plantés plus simplement,
- accueillant des arbres

Enjeux de la charte

Les projets urbains et publics orientent l'esprit de la Collectivité et aménagent la continuité des parcours et des mobilités, notamment en termes d'accessibilité pour tous.

+ d'infos

www.villedebiganos.fr

Illustrations & préconisations



Profiler les espaces publics

Rappels du diagnostic

Biganos est une ville vivante, active, il y a toujours beaucoup de circulation.

À l'issue de nos visites, on retient un paysage urbain dominé par un vocabulaire routier : les emprises automobiles sont importantes et les surfaces dédiées aux stationnements prépondérantes. Elles constituent un frein au développement des mobilités actives, d'autant que les espaces piétonniers ou aménagés pour les deux roues sont peu nombreux.

Objectifs de la charte



Aménager des «agrafes» sur les voies structurantes pour redonner une urbanité à des lieux stratégiques (marquer des seuils, signifier des équipements...) :

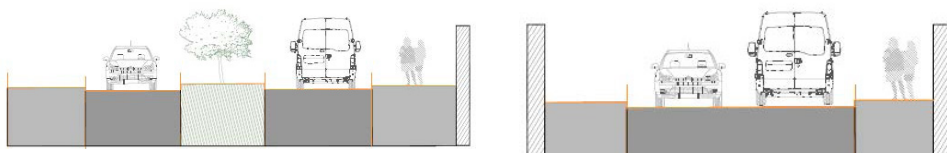
- > Principes d'aménagement (CAB, ZAC...)
- > Palette de matériaux...



Conforter le maillage de liaisons douces

Continuité des parcours

Profils de voie en cohérence avec le plan de mobilité.



Proposition d'aménagement pour création d'un cheminement doux (piéton, cycle...) :





Illustrations parvis gare Biganos



illustrations avenue de la Libération Biganos

2.4 planter – investir les délaissés

Rappels du diagnostic

À l'intérieur des zones pavillonnaires, quelques espaces verts « résiduels » ne sont investis d'aucune fonction et peuvent paraître quelque peu « délaissés ».

En conséquence ils sont peu propices à l'accueil et à l'épanouissement de la biodiversité (prairies, tonte différenciée...).

Leur qualification graduelle de prairie, par la limitation, l'appropriation, la destination... constitue une véritable opportunité d'affirmation de l'identité au coeur de la « ville parc ».

Enjeux de la charte



Définir un maillage d'espaces à requalifier et à connecter pour former une trame verte structurante à l'échelle des quartiers résidentiels périphériques.

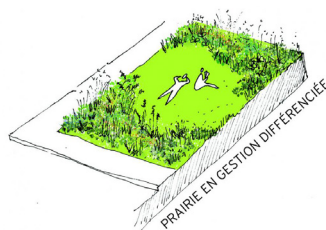
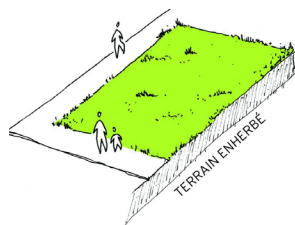


Illustrer des principes d'aménagements simples permettant une renaturation de ces espaces (plantation d'arbres, mise en défense de certains espaces pour la biodiversité, tonte différenciée, jardins partagés...).



Définir une gamme de mobilier adaptée à l'aménagement de ces espaces (composateur de quartier, nichoirs, hôtel à insectes, boîte à livres, banc, parcours sportif...).

Illustrations & préconisations

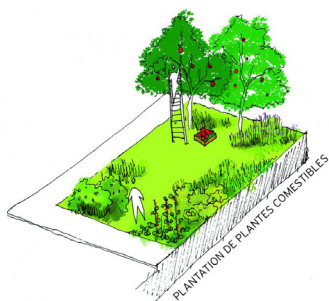
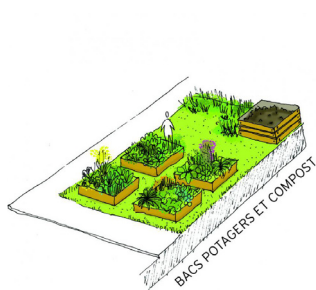




Délaissé urbain



Espaces ombragés proposant différentes valeurs d'usage (jardinage, promenade, repos...)



Illustrations Urbis le mag - Aménager un espace public délaissé dans le temps et la «densification»

2.5 planter – aménager – entretenir les parcs

Rappels du diagnostic

L'arbre est un élément fondateur de l'identité des paysages boisés.

Biganos est véritablement une « ville parc » avec un important patrimoine arboré hérité des boisements préexistants ou résultant de plantations urbaines.

Beaucoup de ces arbres ont été plantés il y a plus de 50 ans.

Les plus beaux spécimens ont eu plus d'un siècle. Les soins prodigués ont permis de nous léguer ce patrimoine végétal mais il est aujourd'hui assez peu renouvelé. Hors ce sont les plantations d'aujourd'hui qui permettront de constituer le patrimoine de demain.

Enjeux de la charte



Sensibiliser les agents municipaux à l'importance de l'arbre en ville (écosystème, climatisation naturelle...) et sa fragilité (respiration, transpiration, photosynthèse...)



Diffuser les bonnes techniques de plantation (Quel arbre pour quel site ? Quand et comment planter ? la préparation du sol, le tuteurage...)



Le suivi des jeunes arbres après la plantation et les soins à prodiguer aux arbres pour assurer leur longévité (la protection du pied de l'arbre, la taille...)

Actions complémentaires à engager :

- Diagnostic phytosanitaire du patrimoine végétal de la ville
- Plan de gestion / renouvellement
- Associations quartiers
- Programme pédagogique / participation des écoles...





L'arbre, acteur du climat

L'arbre est un être vivant (et donc fragile) qui rend de très nombreux services écosystémiques :

SERVICES ECOLOGIQUES

Un arbre représente une niche écologique pour la faune locale. Outre les insectes et petits mammifères, il permet à de nombreux oiseaux de nicher. La décomposition des feuilles et du bois au sol entraîne toute une chaîne de micro-organismes intervenant dans la fabrication de l'humus qui va améliorer la qualité du sol et sa capacité de rétention des eaux pluviales.

SERVICES DE REGULATION

L'arbre fabrique de l'oxygène et participe à l'épuration de l'air pollué en fixant les micro-particules sur ses feuilles. Il contribue également à rafraîchir l'air des villes en augmentant le taux d'humidité atmosphérique. Un atout de taille dans un contexte de réchauffement. Enfin, il contribue à la gestion des eaux pluviales en absorbant l'eau présente dans le sol.

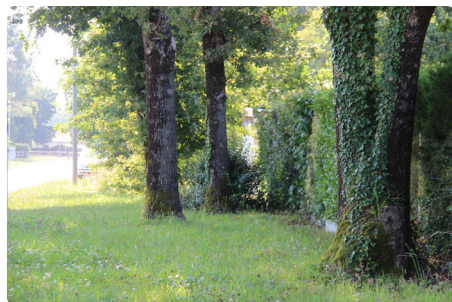
SERVICES CULTURELS ET SOCIAUX

L'arbre est une composante patrimoniale essentielle de nos paysages et de nos cadres de vie. Il contribue également à notre bien-être physique et mental car sa présence rassure (symbole de stabilité) et réduit le stress.

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT

Les arbres produisent du bois qui peut être valorisé sous forme de bois énergie (barbecue), ou de paillage. Les arbres fruitiers offrent en outre une ressource alimentaire saine et délicieuse. Par conséquent, si l'arbre peut également causer quelques désagréments (pollen allergisant, insectes, feuilles à ramasser...), il est avant tout un ami qui vous veut du bien et qui embellit votre jardin.

Alors n'hésitez plus, plantez des arbres, ils vous le rendront bien !



2.6 gérer les eaux pluviales

Rappels du diagnostic



Le PLU définit :

L'espace de pleine terre

Surface d'un terrain qui n'est pas artificialisée, ni imperméabilisée en surface ou en sous-sol.

Sont notamment interdits dans les espaces en pleine terre :

- les voiries de toute nature, les bandes d'accès et les servitudes de passage,
- l'aménagement de tout stationnement,
- la construction de tout type de bassins à fond étanche (dont notamment les piscines),
- les dispositifs d'assainissement individuel.

Toutefois, sont admis dans les espaces en pleine terre :

- les dispositifs d'arrosage enterré, les dispositifs permettant d'assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite réalisés sur des constructions existantes ainsi que les clôtures,
- les constructions et installations techniques d'emprise limitée nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif telles que antennes de téléphonie mobile, éoliennes, poteaux, pylônes, transformateurs et installations techniques nécessaires aux réseaux de distribution d'énergie et de télécommunications.

L'espace libre

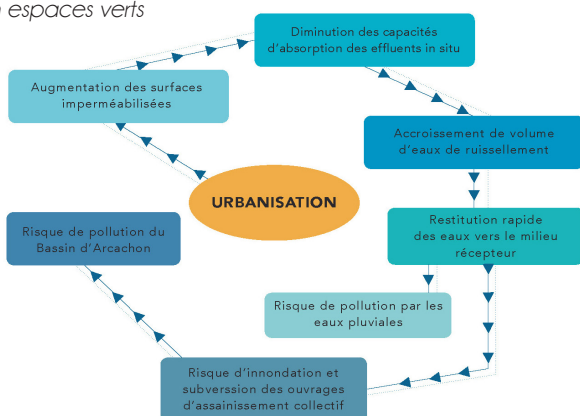
Surface de terrain non occupée par les constructions, les aires de stationnement, les accès et les aménagements de voirie nécessaires à la construction ou l'opération présente sur la parcelle. Les terrasses accessibles, les bandes plantées et les cheminements piétons sont à compter dans les espaces libres.

L'espace végétalisé

Espace libre d'un projet, traité en espaces verts

Enjeux de la charte

La charte a pour objet d'inciter à la perméabilité des sols selon leur nature, à la limitation du recours aux réseaux, et à la végétalisation des espaces libres.



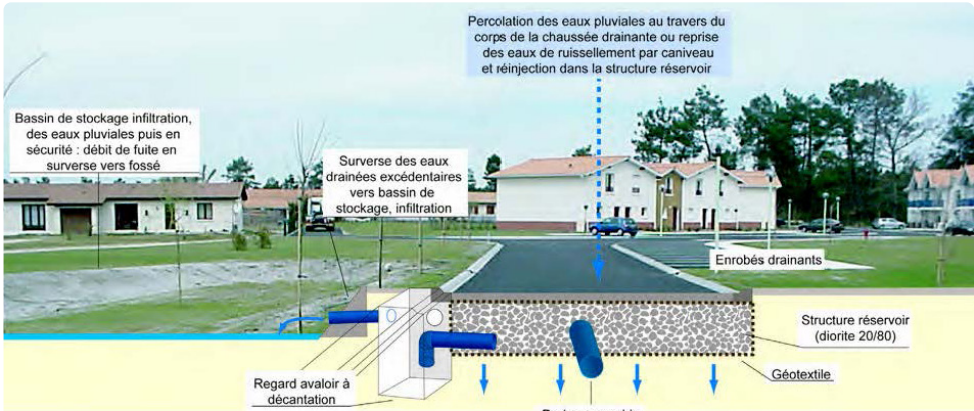
Illustrations & préconisations



Parking groupe scolaire du Lac Vert



Biganos



+ d'infos

www.siba-bassin-arcachon.fr

Perméabiliser les sols



Rappels du diagnostic

Le développement urbain génère d'importantes surfaces imperméabilisées sur un territoire où la gestion de l'eau est un enjeu historique. La proximité du bassin d'Arcachon et la sensibilité des milieux naturels du delta de la Leyre font de la gestion des eaux pluviales un enjeu majeur de l'aménagement urbain.

Ce dernier impose une vigilance accrue pour limiter leur impact sur le milieu récepteur, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

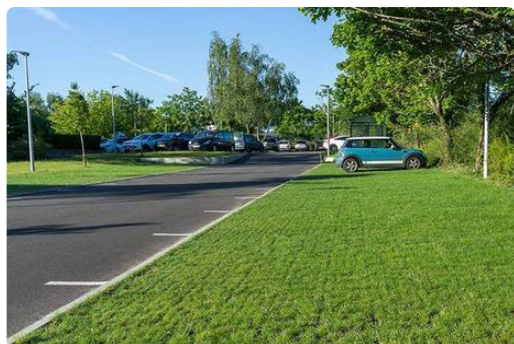


Enjeux de la charte

- Limiter / réduire l'imperméabilisation des sols, conserver les fossés existants et les structures paysagères d'accompagnement,
- Minimiser les emprises de chaussée, ne pas systématiser l'imperméabilisation des voies d'accès, privilégier des revêtements perméables pour les espaces de stationnement..
- Intégrer des principes de gestion alternative des eaux pluviales dans les espaces publics et les mettre en scène pour qu'ils participent à la qualité paysagère des aménagements.
- Economiser la ressource en eau (vers des espaces verts zéro arrosage...)
- La charte a pour objet d'inciter à la perméabilité des sols, selon leur nature, à la limitation du recours aux réseaux, à la végétalisation des espaces libres.
- Préserver les espaces naturels : plans d'eaux, lacs

Illustrations & préconisations





2.7 stationner



Rappels du diagnostic

Faire en sorte que les stationnements soient mieux intégrés aux opérations immobilières, au bâti et à la ville : éviter les nappes et les parcs de stationnements de grande surface.

Enjeux de la charte

Intégrer les stationnements aux opérations en continuité des espaces publics et des trames plantées. Le nombre, la matérialité mais également la configuration des ensembles de stationnement relèvent d'un enjeu de qualification des espaces libres : desserte, plantations, stationnements deux roues, continuité des accès piétons ...

Illustrations & préconisations





Aire de stationnement pour les vélos



Local à vélos, Résidence « Les Jardins d'embrun »



2.8 clôturer – partager

Rappels du diagnostic

La clôture, en tant qu'interface entre espace public et espace privé joue un rôle primordial dans la fabrication du paysage de la rue. Sa hauteur, son opacité mais également sa texture et sa couleur participent à la qualité urbaine. Le durcissement actuel de ces limites génère un enjeu tangible de préservation des qualités paysagères de la ville de Biganos.

PLU

Clôture :

Enceinte construite ou végétale qui délimite une parcelle vis-à-vis d'une propriété mitoyenne ou de l'espace public, lorsque leur séparation n'est pas assurée par un bâtiment. Une déclaration est obligatoire pour tous travaux de clôture, faisant l'objet de l'édification d'un ouvrage. Les haies végétales ne sont pas soumises à demande d'autorisation de clôture.

Claire-voie:

Élément d'une construction ou d'une clôture présentant des vides.

Enjeux de la charte

Informar sur la réglementation du PLU et sur les règles de voisinage (clôture mitoyenne, distances de plantation...)



2.9 circuler



Rappels du diagnostic

Biganos est une ville vivante, active, il y a toujours beaucoup de circulation.

À l'issue de nos visites, on retient un paysage urbain dominé par un vocabulaire routier : les emprises automobiles sont importantes et les surfaces dédiées aux stationnements prépondérantes. Elles constituent un frein au développement des mobilités actives, d'autant que les espaces piétonniers ou aménagés pour les deux roues sont peu nombreux.

Enjeux de la charte

Aménager des «agrafes» ou points d'accroche, de connexion et de rencontres, sur les voies structurantes pour redonner une urbanité à des lieux stratégiques (marquer des seuils, signifier des équipements...) :

- > Principes d'aménagement (CAB, ZAC...)
- > Palette de matériaux...

Conforter le maillage de liaisons douces :

Profil de voie (coordination plan de mobilité)

+ d'infos

www.villedebiganos.fr

Illustrations & préconisations





2.10 marquer et créer



Rappels du diagnostic

Les enseignes sont régies selon :

Réglementation nationale :

- Articles L 581-1 à L 581-45 et R 581-1 à R 581-88 du Code de l'Environnement
- Articles R 418-1 à R 418-9 du Code de la Route
- Code de la Voirie Routière (annexe à l'article R112-3 - 6°b)

Elles doivent à ce titre faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.

Enjeux de la charte

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'enjeu de la charte est d'inviter à une relative harmonisation des enseignes, du mobilier support selon l'échelle de la voie et la configuration de l'environnement : centre ville, place, parvis de la gare ou zone commerciale et l'envergure du commerce : boutique, moyenne ou grande surface.

D'autre part, la Collectivité pourra organiser et regrouper les pré-enseignes des commerces mais également des services : espace Jean Zay...

Illustrations & préconisations





2.1 signaler – accueillir



Rappels du diagnostic

Le mobilier urbain contribue à affirmer et à homogénéiser l'identité du site en apportant une signature.

Enjeux de la charte

Identité urbaine (CAB / ZAC)

Identité forestière / champêtre

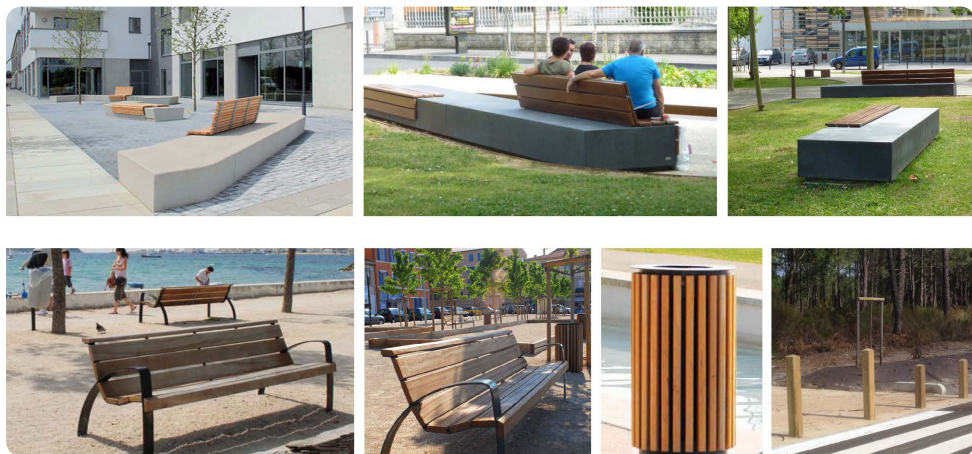
Illustrations & préconisations

Identité urbaine



Identité forestière





Références de mobilier urbain (en haut) / forestier (en bas) - Programme des équipements de la ZAC



Éclairage public à Biganos, selon l'échelle des lieux traités : place, parvis, avenue, circulation piétonne

Conclusions

Plutôt que de « conclure » la charte architecturale, paysagère et environnementale, nous souhaitons en rappeler les orientations et ouvertures.

Elle a pour objet de permettre :

À chacun de réaliser son projet (de construction, d'aménagement ou de paysage) dans un esprit de qualité et de pérennité,

À chaque projet de s'insérer dans son environnement et son contexte, de la rue, du quartier, de la ville,

À chacun de « faire ville » en commun, « faire la ville » ensemble pour un cadre de vie partagé.

Cette charte se veut un cahier support pour expliciter, guider, éveiller à l'esprit et aux ambiances de Biganos ville parc.





Informations pratiques

Service Urbanisme

Ville de Biganos
Pôle Technique Municipal
236 avenue de la Côte d'Argent
33380 BIGANOS
serviceurbanisme@villedebiganos.fr

Horaires d'ouverture au public :

Sur rendez-vous
Le lundi et le jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h

Accueil téléphonique :

05 56 03 94 58
Lundi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Mardi et vendredi de 8h30 à 12h



<http://villedebiganos.fr/cadre-de-vie/urbanisme/plu/>



VILLE DE BIGANOS
www.villedebiganos.fr

